



Jacques Biliric

Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 «Garonne» en Aquitaine
Conseiller départemental du Lot-et-Garonne (canton de Marmande 2)
Vice Président de Val de Garonne Agglomération
Maire de Fourques-sur-Garonne

Avec un Document d'Objectifs validé en 2013 et une animation portée par le SMEAG depuis 2014, le deuxième cycle d'animation de 3 ans du site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine s'achèvera en cette fin d'année 2019.

Un bilan très encourageant est à noter avec diverses animations territoriales le long de la Garonne ainsi que les signatures de deux contrats Natura 2000 dont un premier sur la commune de Saint-Laurent en 2017. Le second contrat, porté par la fédération des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) de Gironde vient d'être déposé et concerne la restauration d'une annexe hydraulique de Garonne sur la commune de Saint-Macaire. Cette lettre d'information vous présente plus précisément les objectifs et actions prévues par ce contrat.

L'année 2018, quatrième année d'animation du volet agricole, a permis l'engagement de quatre agriculteurs dans six contrats impliquant des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). En 2019, l'animation agricole s'est poursuivie avec l'engagement de deux nouveaux exploitants. Des financements sont encore disponibles pour de nouveaux contrats MAEC en 2020, dernière année du Programme de Développement Rural actuel (PDR 2014-2020) de Nouvelle-Aquitaine. L'animation mise en place depuis 2015 a permis d'octroyer 140 000€ d'aides et d'encourager ainsi le maintien ou l'adoption de pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine.

Cette année 2018 a également été marquée par le lancement de l'animation N2000 du grand site de la Garonne en Occitanie et le SMEAG a été désigné comme chef de file de cette animation qui est assurée en partenariat par 6 Collectivités. Ce lancement, attendu depuis plusieurs années, permet donc le déploiement, en cohérence, de la politique Natura 2000 à l'échelle du fleuve sur les deux régions qu'il traverse.

Le SMEAG a été à nouveau désigné structure porteuse de l'animation pour un troisième cycle allant de 2020 à 2022 par le comité de pilotage réuni le 25 juin 2019. Dans ce cadre, l'équipe poursuivra la dynamique engagée pour la préservation de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles de notre territoire.

**Contrat N2000
de Saint-Macaire** p.2

**Interviews des
acteurs** p.3

**Bilan MAEC
depuis 2015** p.4

Un second contrat Natura 2000 signé en Gironde !

Signer un contrat Natura 2000, c'est s'engager dans la préservation de son environnement et œuvrer en faveur de la restauration de milieux naturels. Comme pour une charte Natura 2000, tout acteur du territoire, qu'il soit privé ou public, gestionnaire ou propriétaire, peut bénéficier d'un contrat dès lors que ses activités sont en lien avec la Garonne et incluses dans le périmètre Natura 2000.

C'est pourquoi, la Fédération Départementale de Pêche et de protection du milieu aquatique de Gironde (FDPMA33), dans le cadre de sa politique d'animation des zones humides d'intérêt piscicole, s'est engagée dans la restauration et l'entretien d'une annexe hydraulique* de la Garonne par le biais d'un contrat Natura 2000. Ces actions, définies suite à un diagnostic écologique porté par le SMEAG en 2018, seront menées en grande partie sur des parcelles privées appartenant à un exploitant agricole (Voir l'interview ci-contre).

* Ensemble de zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec le milieu courant par des connections soit superficielles soit souterraines : îles, bancs alluviaux, bras morts, prairies inondables, forêts alluviales, ripisylves, sources et rivières phréatiques.

Un site à fort potentiel

Située en bord de Garonne, la commune de Saint-Macaire renferme un site à forts enjeux écologiques grâce à la diversité d'habitats présents, supports d'une biodiversité remarquable. En effet, trois habitats d'intérêts communautaires inscrits dans le DOCOB ont été recensés sur ce site d'un peu moins de 4 ha ainsi qu'une mare, une prairie et un bras mort qui fait office de frayère potentielle à brochet. Outre les habitats naturels, le site présente également des enjeux pour certaines espèces d'intérêts communautaires telles que l'angélique des estuaires, le vison d'Europe ou encore la loutre d'Europe. Enfin, ce site peut accueillir une douzaine d'espèces d'oiseaux protégés dont le martin pêcheur d'Europe, espèce classée à l'annexe I de la Directive Oiseaux.



Les objectifs et actions à mener

L'objectif étant d'améliorer la fonctionnalité des habitats naturels, diverses actions de restauration et de suivis sont prévues et réparties sur cinq années. Parmi ces dernières, le bras mort sera restauré en enlevant les embâcles gênants et le banc vaseux sera fixé par plantation de boutures de saule avec la participation des élèves d'un lycée agricole. La mare et la ripisylve seront rouvertes en éliminant les espèces exotiques envahissantes dominées par l'érable négundo. Une réouverture de la prairie est également prévue cette année et elle sera ensuite entretenue chaque année par le propriétaire.

Je souhaite adhérer à un contrat Natura 2000...

Comment dois-je procéder?

1. Contacter l'animateur Natura 2000



afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (coordonnées en page 4).

2. Vérifier que vos parcelles font partie du périmètre Natura 2000



Toutes les parcelles situées en bordure de Garonne sur le site Natura 2000 Garonne en Aquitaine sont potentiellement éligibles. Pour le savoir, contactez l'animateur Natura 2000 et transmettez-lui un registre parcellaire afin de les localiser.

3. Réaliser un diagnostic écologique



Définir les enjeux du site et les actions nécessaires en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

4. Remplir la déclaration d'adhésion à la charte



Renseignement du formulaire en indiquant les actions prévues et les coûts associés.

5. Envoi du dossier à la Direction Départementale des territoires (et de la mer)



Dépôt du dossier et des pièces justificatives (liste exhaustive précisée dans le formulaire fourni par les DDT(M)).



Documents téléchargeables sur lagaronne.com
> rubrique milieux naturels > Natura 2000 Garonne

Sophie De Lavergne,
Responsable du pôle Protection et Gestion des milieux Aquatiques de la Fédération de pêche de Gironde

Quelles ont été les motivations de la FDPMA33 pour porter ce contrat Natura 2000 ?

SD : Nos projets et ceux du SMEAG allaient dans la même direction. En effet, nous avons identifié dans l'état des lieux de notre Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde (PDPG), des annexes hydrauliques sur la Garonne ayant un rôle potentiel de frayères à brochets, de lieux d'accueils pour les espèces phytophiles ou encore de zones refuges. Le SMEAG a lancé en 2017 un appel à projet sur l'action du DOCOB portant sur la restauration des annexes hydrauliques avec des aides allant jusqu'à 100 %. Nous avons donc proposé le site de Saint-Macaire à Mathieu Beaujard, animateur du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine.

Concrètement, comment cela s'est-il déroulé ?

SD : Nous avons ensuite rencontré le propriétaire qui souhaitait remettre en état le site donc l'idée était de l'accompagner dans ce sens. Pour compléter les actions de restauration proposées et présentées par la Fédération en 2018 à la Direction Départementale des Territoires et des Mers (DDTM), le SMEAG a commandité un diagnostic écologique. Parallèlement, nous avons rencontré avec Mathieu, le maire et les élus de la commune de Saint-Macaire, propriétaire autour du site, qui nous ont informés que ce contrat Natura 2000 s'inscrivait totalement dans leur projet suite à l'étude paysagère qu'ils avaient fait réaliser en 2017. Enfin, nous avons déposé le dossier de contrat Natura 2000 à la DDTM en janvier 2019, qui a été retenu. Il s'agit d'un projet collaboratif et durable ! En effet, les travaux prévus à partir de l'automne 2019 vont associer le lycée de Bazas avec lequel nous avons une convention pour participer à la plantation de boutures de saule en bord de Garonne et le bois bloquant le fonctionnement de l'annexe hydraulique et fermant la prairie devrait être utilisé comme bois énergie par la commune de Labouheyre dans les Landes.

Exemples d'actions pouvant être mises en œuvre avec des contrats Natura 2000 !



Restaurer la dynamique fluviale en mobilisant par exemple les sédiments présents dans la Garonne.

Restaurer et conserver les ripisylves pour, entre autres, assurer une continuité de la trame verte indispensable pour le déplacement de nombreuses espèces animales (loutre d'Europe, chiroptères,...).

Restaurer les annexes hydrauliques permettant d'améliorer la diversité des habitats et les fonctionnalités des zones humides associées.



Restaurer et entretenir des milieux naturels ouverts par la fauche ou le pâturage afin de lutter contre la fermeture des milieux et favoriser une diversité d'habitats.

Connaître, restaurer et entretenir les frayères des espèces piscicoles d'intérêt communautaire comme la grande alose, la lamproie marine et l'esturgeon d'Europe.



Patrick Vignaud,
Exploitant agricole

Pourquoi avez-vous accepté la mise en place d'actions de restauration écologique sur vos parcelles ?

PV : Toute ma vie, j'ai voulu faire du bio et ma volonté a toujours été d'être paysan. Mon objectif de tous les jours c'est de faire quelque chose qui est bon pour la planète. Cette parcelle qui est attenante à la Garonne, était à l'abandon. Il y avait un projet de gravière mais finalement les terres ont été rachetées et on a pu faire des cultures en bio à l'écart de toute nuisance. Aujourd'hui, on retrouve beaucoup de poissons et d'oiseaux. Les membres impliqués de ce projet et moi-même donc, souhaitons faire quelque chose de très protégé, c'est cet état d'esprit qui prédomine. C'est pour nous, c'est pour l'avenir. Ce contrat Natura 2000 sera valorisé dans le cadre d'un projet plus large avec notamment la mise en place de mesures agroenvironnementales de conversion de cultures en prairies pour l'année 2020 sur mes parcelles situées à proximité. Proposées par le SMEAG, ces mesures sont possibles grâce à la politique Natura 2000 qui offre donc différents leviers d'actions en faveur de la biodiversité.



NATURA 2000 AVEC LES AGRICULTEURS !

Les M.A.E.C, un levier pour faire évoluer leurs pratiques agricoles

S'engager dans un contrat MAEC, c'est adopter des pratiques agricoles compatibles avec les enjeux environnementaux. Un geste de plus en faveur de la biodiversité !

Une animation mise en place depuis 2015

Chaque année, le SMEAG répond à un appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine pour définir la campagne d'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Les mesures et le périmètre éligible évoluent ainsi régulièrement pour répondre au mieux aux attentes de la profession agricole et pour préserver la biodiversité du site.

Pour cette année 2019, cinq mesures MAEC ont été retenues dont deux nouvelles mesures compatibles avec l'agriculture biologique qui s'intitulent : « Reconversion de parcelles cultivées en prairie bio » et « Gestion d'une prairie pâturée ».

Zoom sur ces 5 années d'animation...

Au total, 11 agriculteurs se sont engagés dans 14 contrats MAEC : deux en 2015, quatre en 2017, six en 2018 et deux en 2019. Plus de 102 hectares de parcelles et 2 500 mètres de ripisylve ont fait l'objet d'une contractualisation.

Au global, ce sont un peu plus de **140 000 €** d'aides financières qui ont été accordées !

2 gestions de ripisylve

1 prairie de fauche

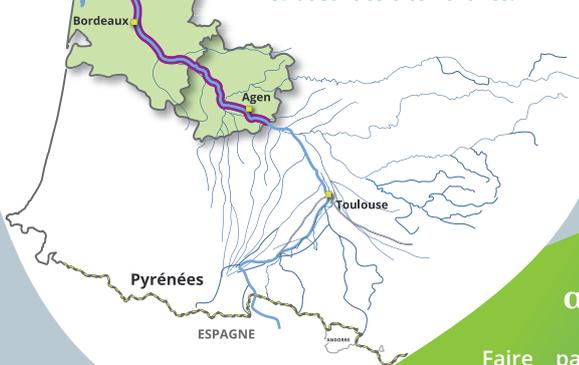
6 conversions de culture en prairie

TOTAL
14 contrats

5 prairies pâturées

Le site Natura 2000 « Garonne en Aquitaine »

Une superficie de 6 700 hectares sur 250 kilomètres de long ; il comprend la Garonne et ses berges car le cours d'eau et son environnement immédiat sont étroitement liés.



Natura 2000 en action, avec vous

Faire partie du réseau Natura 2000 marque la reconnaissance d'une biodiversité que les modes traditionnels de gestion ont su préserver.

L'objectif de la démarche est de permettre aux habitants de prendre conscience de cette richesse exceptionnelle, juste à côté de chez eux, et de s'engager volontairement afin de conserver ce patrimoine naturel.

Natura 2000 n'a pas vocation à interdire mais plutôt à agir en concertation avec les acteurs locaux : communes, agriculteurs, propriétaires, gestionnaires, pêcheurs...

Engagez-vous !

Propriétaires, gestionnaires ou encore agriculteurs exploitant sur le site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine : si vous souhaitez que vos pratiques soient en cohérence avec les enjeux environnementaux associés à la Garonne, vous pouvez vous engager dans des chartes ou contrats Natura 2000 qui vous apportent un accompagnement technique et financier.

Pour cela, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000 du SMEAG !
Animateur Natura 2000 - SMEAG - 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE
Tél. : 05 62 72 76 00
Mél : smeag@smeag.fr

Pour en savoir plus : www.lagaronne.com



SOUTENUE PAR :

